

*Article 21 du Règlement***LES AFFAIRES EXTÉRIEURES****LA COMMÉMORATION DE L'ANNIVERSAIRE DE LA FAMINE PROVOQUÉE PAR LES SOVIÉTIQUES EN UKRAÏNE**

M. Gilbert Parent (Welland): Madame le Président, j'ai eu l'occasion en fin de semaine de m'entretenir avec des Canadiens d'origine ukrainienne. C'est ainsi qu'on m'a rappelé que le gouvernement soviétique avaient fait mourir de faim de sept à dix millions d'Ukrainiens à l'occasion d'une famine organisée en 1932-1933. Le gouvernement de l'URSS avait mis en œuvre une politique spéciale d'annihilation visant à détruire la nation ukrainienne et a ainsi commis un véritable génocide aux termes de la Convention des Nations Unies sur la prévention et la répression du génocide.

Les Canadiens dont les ancêtres sont venus d'Ukraine ou d'autres pays d'au-delà du rideau de fer commémorent le cinquantième anniversaire de la famine provoquée par les Soviétiques en Ukraine. Je demande au ministère des Affaires extérieures de faire des instances auprès de l'organisation des Nations Unies demandant une reconnaissance officielle de la famine de 1933, pour que les générations futures puissent disposer d'une documentation permanente sur ce génocide prémédité. En outre, en ce triste anniversaire de l'holocauste ukrainien, je demande au gouvernement canadien d'accroître son aide à tout pays frappé de famine, quel que soit son régime politique ou économique, afin que d'autres êtres humains ne connaissent pas le même sort que des millions d'Ukrainiens ont subi au cours des années paisibles de 1932 et 1933.

* * *

VIA RAIL**ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU SERVICE ENTRE TORONTO ET HAVELOCK**

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, c'est à juste titre que le ministre des Transports (M. Axworthy) a remis en question l'opportunité de la réduction en 1981 des services de VIA Rail. Cela n'étonne certes pas les députés de l'opposition, car la Commission canadienne des transports a recommandé que ces services soient maintenus jusqu'à la fin des audiences. Cette recommandation faisait suite à celle du comité des transports par chemin de fer voulant qu'en attendant l'issue de ce nouvel examen le service entre Toronto et Havelock soit maintenu.

Ce qui nous étonne cependant, c'est que ministre projette de rétablir le service de VIA Rail entre Winnipeg et Edmonton, une ligne ferroviaire qui, comme par hasard, dessert sa circonscription. C'est là une décision purement politique destinée à calmer l'électorat et à permettre au ministre de conserver son siège dans l'Ouest.

Il convient de signaler que si le ministre a voulu rétablir le service entre Edmonton et Winnipeg c'est que, d'après lui, VIA Rail ne doit pas se contenter de relier des grands centres, qu'il lui faut répondre aux besoins en matière de transport. Or je tiens à rappeler au ministre que la région de Peterborough a déjà bénéficié du service quotidien de six trains de voyageurs qui faisaient la navette entre Havelock et Toronto et qu'il a suffi d'un simple coup de plume à son prédécesseur pour supprimer, par décret du conseil, à l'encontre des vœux de la

Commission canadienne des transports, et sans aucune forme de consultation populaire, le dernier train à assurer ce service. Si le ministre refuse de faire tenir des audiences au sujet du service de VIA entre Havelock et Toronto, ce sera là la preuve flagrante qu'il manigance de basses manœuvres politiques.

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le temps de parole imparti au député vient d'expirer.

* * *

L'INDUSTRIE**WHITE FARM EQUIPMENT LTD.—LES PRESTATIONS DE CESSATION D'EMPLOI AUXQUELLES LES EMPLOYÉS ONT DROIT**

M. Derek Blackburn (Brant): Après plusieurs années de difficultés financières, madame le Président, la société White Farm Equipment Limited semble vouée à la liquidation sous une forme ou sous une autre. A mes yeux, c'est un grand malheur que cette vieille entreprise, naguère connue sous le nom de Cockshutt Plough Company, soit condamnée à disparaître.

C'est d'autant plus un grand malheur que 900 travailleurs vont perdre leur emploi, certains après de nombreuses années au service de cette entreprise. C'est encore un dur coup porté au bien-être économique de la ville de Brantford.

Je comprends sans mal que le gouvernement du Canada ne soit en rien responsable des difficultés financières qu'éprouve cette entreprise, mais comme il s'est porté garant des emprunts bancaires que celle-ci a contractés jusqu'à concurrence de 6 millions de dollars, et dans un esprit de justice le plus élémentaire, je le supplie d'assumer les engagements financiers que ladite entreprise a contractés envers ses employés, soit de garantir les 3 millions de dollars que la société White Farm Equipment Limited devra verser à ses employés au titre des prestations de cessation d'emploi, de garantir toutes les sommes que ladite société doit à ses employés au titre des vacances annuelles ou autrement, et de faire en sorte de fournir à ces 900 travailleurs des emplois utiles et intéressants.

Par ailleurs, je prie le gouvernement de choisir des représentants du salariat, du patronat et des agriculteurs, et de constituer une équipe de travail pour étudier les perspectives d'avenir de notre secteur de la fabrication des instruments aratoires. Si le gouvernement aide les banques, il est sûrement capable d'aider ces travailleurs. C'est ni plus ni moins que la simple justice que je réclame.

* * *

L'ÉDUCATION**LES FRAIS DE SCOLARITÉ QUE DOIVENT PAYER LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DANS LES UNIVERSITÉS CANADIENNES**

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame le Président, les frais de scolarité que doivent payer les étudiants étrangers inscrits dans des universités canadiennes inspirent de plus en plus d'inquiétude. Comme l'éducation relève de la compétence des provinces, c'est aux institutions relevant des gouvernements provinciaux qu'il incombe d'établir les frais de scolarité pour les étudiants étrangers.